De l'Italie aux Etats-Unis, le combat pour la vie avance

Article rédigé par Le Salon Beige, le 06 mars 2020

Source [Le Salon Beige] En Italie, 70 % des gynécologues refusent de pratiquer l'avortement <u>au nom de leur</u> liberté de conscience.

Aux Etats-Unis, la Cour suprême doit valider ou annuler une loi votée en Louisiane, qui impose à un médecin, prêt à pratiquer l'avortement, de travailler à moins de 50 kms du lieu de l'avortement. Par effet en chaine, une seule clinique demeurerait capable de faire des avortements dans toute la Louisiane. Cela se produit au moment où les Etats du Sud multiplient les législations pro-vie. Dans l'Alabama, un médecin qui pratique un avortement, même après un viol, risque désormais 99 ans de prison. En Georgie ou dans le Tennessee, le délai pour avorter est désormais de 6 semaines. Sur les 50 Etats américains, 28 sont engagés dans des démarches de limitation de l'avortement. L'objectif est que la Cour Suprême change la jurisprudence nationale, qui autorise l'avortement depuis 1973 et le célèbre arrêt Roe contre Wade. La Cour Suprême devrait rendre sa décision en juin.

Aujourd'hui, les deux juges les plus âgés de la Cour Suprême (où ils sont nommés à vie) sont des magistrats progressistes, ils ont 86 et 81 ans. Donald Trump (qui a déjà nommé 2 juges conservateurs) pourrait, s'il est réélu, miser sur leur disparition pour les remplacer et ancrer la Cour pour 10, 20, 30 ans.